

Cahier d'assemblée

0. Ouverture

Frédéric Rogenmoser propose l'ouverture

1. Procédures

1.1 Que Hugo Bonin soit à l'animation et Danie Martin au secrétariat

Proposé par Maryse Poisson

Appuyé par Guillaume Beaulieu

Adopté à l'unanimité

1.2 Que l'ordre du jour de l'assemblée soit le suivant:

0. Ouverture

1. Procédures

2. Bilan des comités

3. États financiers

4. Balises de budget

5. Point d'information: postes disponibles sur le conseil exécutif et le conseil d'administration

6. Coopérative de solidarité

7. Varia

8. Fermeture

Proposé par Guillaume Beaulieu

Appuyé par Mathilde Capone

1.2.1 Amendement : Ajouter un point 2. Boréalisation et décaler le reste.

Proposé par Guillaume Girard

Appui Emiliano Sanchez

Adopté à l'unanimité

Sur l'ordre du jour tel qu'amendé :

0. Ouverture

1. Procédures

2. Boréalisation

3. Bilan des comités

4. États financiers

5. Balises de budget

6. Point d'information: postes disponibles sur le conseil exécutif et le conseil d'administration

7. Coopérative de solidarité

8. Varia

9. Fermeture

Adopté à l'unanimité

1.3 Que l'on adopte le procès verbal de l'Assemblée générale du 4 juin 2014.

Proposé par Frédéric Rogenmoser

Appuyé par Guillaume Girard

Adopté à l'unanimité

2. Boréalisation

2.1 Qu'il y ait une présentation de Boréalisation de 5 minutes

Proposé par Guillaume Girard

Appui Emiliano Sanchez

Adopté à l'unanimité

2.2 Que le GRIP-UQAM appui l'organisme Boréalisation

Proposé par Catherine Sylvestre

Appui Guillaume Girard

Adopté à majorité

3. Bilan des comites

3.1 Que chaque comité du GRIP-UQAM fasse une présentation d'un maximum de 5 minutes de leurs activités;

Que ses présentations soient suivies d'une période de questions/réponses de 10 minutes à la fin.

Proposé par Maryse Poisson

Appuyé par Simon Lussier

Adopté à l'unanimité

3.1.1 Proposition privilégiée de prolonger la période de question de 5 minutes

Proposé par Guillaume Girard

Frédéric Rogenmoser appui

Adopté à l'unanimité

3.2 Que l'on adopte le bilan des comités 2013-2014

Proposé par Frédéric Rogenmoser

Appuyé par Paulette XXX

Adopté à l'unanimité

4. États financiers

4.1 Que Frédéric Rogenmoser fasse une présentation de 15 minutes des états financiers des années 2013 et 2014, incluant une période de questions/réponses

Proposé par Frédéric Rogenmoser

Appuyé par Mathilde Capone

Adopté à l'unanimité

4.1.1 Proposition privilégiée : Qu'on rajoute 10 minutes à la période de question

Guillaume Beaulieu

Appuyé par Chantal gailloux

Adopté à l'unanimité

4.2 Que l'on adopte les états financiers de l'année 2013.

Proposé par Guillaume Beaulieu

Appuyé par Mathilde

Adopté à l'unanimité

4.3 Que l'on atteste que Amstutz Inc. soit le nouveau vérificateur comptable du GRIP-UQAM

Proposé par Guillaume Beaulieu

Appui Marhailt Landry

Adopté à l'unanimité

5. Balises de budget

5.1 Que Frédéric Rogenmoser fasse une présentation de 5 minutes concernant les balises de dépassement de budget des comités;

Que cette présentation soit suivie par une période de questions de 5 minutes.

Proposé par Mathilde Copane

Appui Guillaume Girard

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée : Temps de lecture de 2 minutes

Proposé par Katherine Ruault

Appui Jean-Sébastien Delorme

5.1 Que le C.A. ait la responsabilité de tenir une rencontre conjointe avec la PIC à chaque session.

Que cette rencontre ait lieu avant l'assemblée générale, si le GRIP en tient une cette session-là.

Qu'une infolettre interne soit créée pour informer les membres du CA et de la PIC des ajustements à la répartition du budget effectués par les comités.

Que le C.A. révise la politique du fonds discrétionnaire et autres règles internes au besoin, de façon à ce que :

- Un comité puisse dépasser les montants budgétés d'un poste tant qu'il respecte les règles imposées par le subventionnaire ainsi que les balises internes du GRIP.

- Un comité puisse réclamer un montant maximum équivalent au budget total voté à l'AG plus tout autre montant de subvention reçu par un autre organisme que le GRIP.

- Si un comité veut dépasser ce montant, il doit en faire la demande au CE qui pourrait au maximum permettre la réclamation d'un montant supplémentaire de 20 % du budget total.

Tout autre montant pourra être demandé à la rencontre conjointe PIC – CA.

Et ceci en rappelant que toute décision d'un CE peut être reconsidérée en PIC-CA, et toute décision d'une PIC-CA peut être reconsidérée en AG.

Proposé par Guillaume Beaulieu

Appui Guillaume Girard

5.1.1 : Amendement :

- Qu'un comité puisse dépasser les montants budgétés d'un poste, après 7 jours ouvrables de l'envoi de l'infolettre, tant qu'il respecte les règles imposées par le subventionnaire ainsi que les balises internes du GRIP et qu'aucun membre du GRIP ne s'y oppose.
- Si un membre du GRIP s'y oppose, une rencontre à quorum ouvert des parties prenantes du conflit ainsi qu'un membre du CA ou du CE devrait être organisée par le CE. À la suite de cette rencontre, le CA prendra une décision sur la modification du budget.

Proposé Par Frédéric Rogenmoser

Appuyé Émiliano Sanchez

5.1.1.1 Sous-amendement

- Qu'un comité puisse dépasser les montants budgétés d'un poste, après 7 jours ouvrables de l'envoi de l'infolettre, tant qu'il respecte les règles imposées par le subventionnaire ainsi que les balises internes du GRIP et qu'aucun membre **des comités** du GRIP ne s'y oppose.
- Si un **membre de comité** du GRIP s'y oppose, une rencontre à quorum ouvert des parties prenantes du conflit ainsi qu'un membre du CA ou du CE devrait être organisée par le CE. À la suite de cette rencontre, le CA prendra une décision sur la modification du budget.

Proposé par Maryse poisson

Appuyé Simon Lussier

Sous-amendement : Adopté à majorité

Sur l'amendement : Adopté à l'unanimité

Proposition telle qu'amendée :

- Que le C.A. ait la responsabilité de tenir une rencontre conjointe avec la PIC à chaque session.
Que cette rencontre ait lieu avant l'assemblée générale, si le GRIP en tient une cette session-là.
Qu'une infolettre interne soit créée pour informer les membres du CA et de la PIC des ajustements à la répartition du budget effectués par les comités.
Qu'un comité puisse dépasser les montants budgétés d'un poste, après 7 jours ouvrables de l'envoi de l'infolettre, tant qu'il respecte les règles imposées par le subventionnaire ainsi que les balises internes du GRIP et qu'aucun membre des comités du GRIP ne s'y oppose.
Que si un membre de comité du GRIP s'y oppose, une rencontre à quorum ouvert des parties prenantes du conflit ainsi qu'un membre du CA ou du CE devrait être organisée par le CE. À la suite de cette rencontre, le CA prendra une décision sur la modification du budget.
Que le C.A. révise la politique du fonds discrétionnaire et autres règles internes au besoin, de façon à ce que :
- Un comité puisse dépasser les montants budgétés d'un poste tant qu'il respecte les règles imposées par le subventionnaire ainsi que les balises internes du GRIP.
 - Un comité puisse réclamer un montant maximum équivalent au budget total voté à l'AG plus tout autre montant de subvention reçu par un autre organisme que le GRIP.
 - Si un comité veut dépasser ce montant, il doit en faire la demande au CE qui pourrait au maximum permettre la réclamation d'un montant supplémentaire de 20 % du budget total.
- Tout autre montant pourra être demandé à la rencontre conjointe PIC – CA.

Et ceci en rappelant que toute décision d'un CE peut être reconsidérée en PIC-CA, et toute décision d'une PIC-CA peut être reconsidérée en AG.

Adopté à l'unanimité

6. Point d'information: postes disponibles CE et CA

6.1 Que Danie Martin et Marhalt Landry fassent une présentation de 5 minutes sur les postes disponibles sur le conseil exécutif et le conseil d'administration;

Que cette présentation soit suivie par une plénière de 5 minutes sur les postes disponibles et/ou les personnes intéressé-e-s à s'impliquer.

Proposé par Maryse Poisson

Appuyé Guillaume Girard

Adopté à l'unanimité

7. Coopérative de solidarité

7.1 Que Michael Brophy fasse une présentation de 5 minutes sur l'avancement du projet de coopérative de solidarité;

Que cette présentation soit suivie d'une période de questions/réponses en plénière de 5 minutes.

Proposé par Frédéric Rogenmoser

Appui Mathilde Capone

Adopté à l'unanimité

8. Varia

9. Fermeture : 20 :21